De l'abside... ...à la glacière

BULLETIN MUNICIPAL AVRIL–MAI-JUIN 2025

Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens

Voici votre dernier bulletin municipal. Comme pour les précédents, il vous relate les événements passés, à venir, ainsi que divers renseignements à connaître pour vivre au mieux votre quotidien.

Le printemps arrive avec, comme tous les ans, sa multitude de festivités programmées sur la commune. Citons le vide grenier du 1er mai organisé par la Maison de la Clape, qui attire tous les ans énormément de visiteurs et le 4ème Marché Truffes et Saveurs, journée gourmande et festive qui ravit petits et grands, avec cette année encore la totalité des animations gratuites.

Vous trouverez également dans ce bulletin une information sur le nouveau système d'alerte, VIN'ALERTE, qui pourra être déclenché en cas de risques majeurs sur la commune. Une inscription sur le formulaire, avec votre numéro de téléphone portable, est nécessaire afin que nous puissions vous envoyer un SMS d'alerte. D'autres outils d'information sont également prévus dans notre Plan Communal de Sauvegarde, comme des messages diffusés par haut parleur depuis des véhicules et sur nos réseaux sociaux en cas de déclenchement.

L'association mise à l'honneur cette fois-ci est l'Entente tennis Clape, association ô combien dynamique et sympathique. N'hésitez pas à aller à la rencontre de ses dirigeants afin de partager des moments sportifs et conviviaux autour de la petite balle jaune.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Didier ALDEBERT

Dans ce numéro:

Le mot du Maire

Au cœur de l'actualité du village

Informations

Magazine trimestriel de la ville de Vinassan 9 rue Jean Jaurès BP1 11110 VINASSAN—Gratuit

Tél Mairie: 04.68.45.29.00 www.vinassan.fr. directeur de publication Didier ALDEBERT, Maire. Responsable de la rédaction: Sylvie BARRAU, adjointe chargée de la communication.

Les vœux du Maire

Vous étiez très nombreux à participer aux vœux du conseil municipal, au complexe du parc de Thel.

Placée sous la devise de notre village, le « bien vivre ensemble », l'intervention de monsieur le maire Didier ALDEBERT s'est appuyée sur la présentation de trois piliers qui guident les décisions et actions du conseil municipal.

Le premier, « convivialité et fraternité », a permis de reprendre l'ensemble des actions mises en œuvre par nos associations locales en 2024, que ce soit en terme de divertissement, d'activités culturelles ou sportives.

Le second, « protection et sécurité », a donné l'occasion de remercier chaleureusement les différents acteurs du quotidien qui œuvrent dans notre village sur ces sujets : les gendarmes, les pompiers, les membres du CCAS, du Pimm's et du CCFF, puis a également fait un focus sur l'installation en cours dans nos rues de caméras de vidéo protection.

Enfin, le troisième, « avancer et investir », qui se veut résolument tourné vers l'avenir, a évoqué l'ensemble des actions de réhabilitation et d'entretien du village par la gestion des petits travaux du quotidien, mais également par les investissements décidés pour la réhabilitation du cœur de ville, la création de trottoirs et parkings, du terrain multisport et plus généralement par la gestion du patrimoine foncier de la commune.

Monsieur le maire a conclu son allocution en rappelant que l'ensemble des actions mises en œuvre l'a été sans augmentation des impôts locaux depuis plusieurs années, ce qui sera également le cas pour 2025.

La soirée s'est ensuite terminée par un moment de partage convivial autour du verre de l'amitié.

Après-midi récréative pour les seniors

Depuis 3 ans maintenant, la municipalité par l'intermédiaire du CCAS propose un rendez-vous printanier à ses concitoyens de plus de 65 ans.

Après la traditionnelle distribution des colis de Noël au mois de décembre, ces derniers ont pu assister le samedi 15 mars à une représentation théâtrale. La troupe n'a pas eu trop de chemin à parcourir pour rejoindre le complexe puisque c'est la Compagnie Baudracco qui est venue nous proposer son dernier spectacle.

Jean Claude Baudracco est un passionné de l'univers de Marcel Pagnol depuis fort longtemps. Accompagné de deux autres comédiens, il a présenté à un public conquis de près de 160 personnes son adaptation des romans les plus connus « Trilogie à 3 – Marius/Fanny/César ».

Une succession de scénettes nous a permis de découvrir ou redécouvrir des répliques cultes teintées de ce joli accent méridional symbole de soleil et de convivialité.

A l'issue du spectacle, les personnes présentes se sont retrouvées autour de chouquettes et de royaumes accompagnés de boissons chaudes ou pétillantes servis par des membres du CCAS.

En préambule du spectacle Monsieur le Maire, après avoir souhaité la bienvenue à tous, a remercié Madame Imbernon et tous les membres du CCAS pour l'organisation de cette belle après-midi.

Inauguration du local de la Police Municipale

En 2015, la commune de Vinassan faisait le choix de racheter la maison Oustric afin d'y créer trois logements sociaux dont un pour personne en situation de handicap, ce premier projet fut porté par Aude Habitat. Parallèlement, la mairie se réservait une partie du bâtiment afin d'y installer le local de la Police Municipal de Vinassan.

Ce projet est abouti en 2024 et inauguré le mercredi 12 mars 2025 en présence des élus, des agents de la commune, des deux agents de la police municipale, des entreprises, d'élus et de représentants des communes voisines, de la gendarmerie et du Sous Prefet, monsieur Rémi Recio.

Ce nouvel espace répond à une volonté d'améliorer les conditions de travail pour les agents de la Police municipal et à celle d'assurer au mieux la sécurité. Celui-ci est aussi un véritable espace pour accueillir le public, la commune offrant ainsi aux vinassanais un service de proximité de qualité.

Il est équipé d'un espace de vidéo surveillance, outil qui permet de facilité la recherche pour réduire les incivilités et de partager avec la gendarmerie des informations nécessaires aux enquêtes.

Dans son discours, après avoir cité le nom des entreprises qui ont œuvrées à la réalisation des travaux, Monsieur le Maire redit son attachement aux valeurs républicaines tout soulignant l'importance pour notre commune de s'équiper d'un outil moderne de travail.

De son coté, monsieur le sous-préfet insiste sur l'importance de la coopération entre la police municipale et la gendarmerie, ce dernier équipement de la commune en étant le symbole.

Le cout total des travaux s'élève à 221 298,92 euros. Une subvention de 15 740 euros (DETR) a été obtenue.

Distribution des colis de Noël aux seniors

Le samedi 14 décembre, nos élus et bénévoles dévoués ont eu le plaisir de remettre les colis de Noël aux seniors de Vinassan. Pour cette édition, nous avons choisi des glacières souples, à la fois élégantes et réutilisables, alliant modernité et praticité. Ces contenants étaient remplis de produits de qualité qui ont rencontré un grand succès. Un grand merci à tous pour votre accueil chaleureux, ainsi qu'au CCAS pour ces magnifiques colis de Noël.

Informations

NUMÉROS UTILES

Centre de secours
18 ou 112
Pompiers Coursan
04.68.33.22.90
Gendarmerie
Urgence: 17
Vinassan
04.68.33.50.58
Samu social
115
Régie de l'Eau
04.68.33.83.27
Edf dépannage
0810.333.011
Gdf dépannage
0810.433.011
Déchetterie
04.68.45.21.54

ALMA 11 centre d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et adultes handicapés.
Numéro national d'appel : 3977

Vin' Alerte

La commune de Vinassan, de par sa situation géographique, peut être confrontée à divers risques majeurs tels qu'incendies, inondations par montée des eaux ou par ruissellement, accidents autoroutiers, risques chimiques et autres.

La municipalité a mis en place VIN'ALERTE, un système préventif par SMS déclenché exclusivement si de tels événements créent un risque majeur imminent pour la sécurité des personnes ou des biens.

Pour que vous puissiez être alertés il est nécessaire que vous vous soyez inscrits. Plusieurs solutions s'offrent à vous.

Vous pouvez remplir et signer le formulaire d'inscription joint à ce bulletin municipal, en y indiquant votre numéro de téléphone mobile et le déposer en mairie ou le retourner par mail à : accueil@vinassan.fr. Vous pouvez aussi trouver ce formulaire sur le site internet officiel de la commune www.vinassan.fr.

Cette inscription peut se faire également en mairie aux horaires d'ouverture : Lundi au Jeudi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00 et vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00.

Votre numéro de téléphone n'est intégré que dans le fichier du système d'alarme et vous pouvez le faire retirer à tout moment. La signature demandée permet d'être en conformité avec la loi informatique et liberté.

En cas d'alerte un SMS précisant la nature du danger est alors envoyé à tous les inscris afin de les avertir des risques en cours !!

Avec VIN'ALERTE, la municipalité se montre soucieuse de prévenir et protéger au mieux les habitants de la commune.

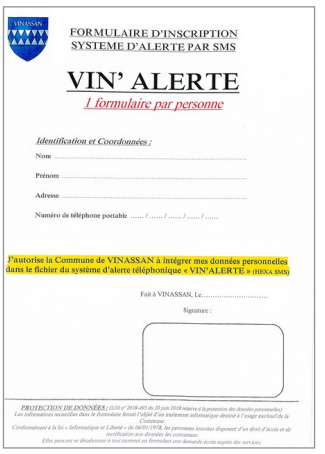

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SYSTEME D'ALERTE PAR SMS

VIN' ALERTE
1 formulaire par personne

Identification et Coordonnées :
Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
Numéro de téléphone portable ..... / ..... / ..... / ..... / .....

J'autorise la Commune de VINASSAN à intégrer mes données personnelles dans le fichier du système d'alerte téléphonique « VIN'ALERTE » (SMS)

Fait à VINASSAN, Le.....
Signature :

PROTECTION DE DONNÉES : (LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles)
Les informations recueillies dans le formulaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de la Commune.
Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06/01/1978, les personnes inscrites disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant.
Elles peuvent se désabonner à tout moment en formulant une demande écrite auprès des services.

Les règles du démarchage

Un arrêté municipal n° G18-38 pris le 15/06/2018 règlemente le démarchage à domicile (le porte à porte). Il soumet aux démarcheurs à communiquer les documents officiels d'identité, Kbis, références professionnelles, carte pro … avant de commencer les opérations de ventes ou de démarchages.

Contactez la mairie si vous avez un doute, afin de vérifier si ces personnes se font connaître en amont en mairie, dans le cas contraire, la Police Municipale ou encore la gendarmerie pourront vérifier leurs identités.

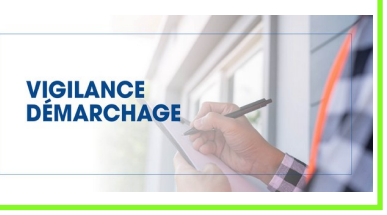

Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD).

Dans l'Aude, par arrêté préfectoral et en lien avec la protection incendie, tous les propriétaires possédant des espaces naturels combustibles sont soumis à l'Obligation Légale de Débroussaillement.
La commune de Vinassan est particulièrement engagée dans la prévention contre les incendies avec, entre autre, les patrouilles des bénévoles du CCFF dont l'action est déterminante durant la saison estivale.
Nous comptons sur le sens civique de chacun afin de contribuer à la limitation des risques d'incendie.
Propriétaires, vous trouverez les OLD sur le site internet de la commune www.vinassan.fr ou au guichet de la mairie.
Nous comptons sur votre sens du devoir.

Au cœur de l'actualité du village

Fête de la truffe et des saveurs, cette année 2025, c'est la 4ème édition

Les précédentes ont rencontré un réel succès, nous espérons que cette édition 2025 soit aussi une réussite. Cette année, la Fête de la Truffe et des Saveurs se déroulera le samedi 14 juin 2025 comme les années précédentes à Vinassan.

Pour cette occasion, le parc de Thel sera transformé pour une journée en grand marché aux saveurs et métiers artisanaux. Temps idéal et nombreux exposants et beaucoup de visiteurs sont attendus tout au long de ce moment festif.

Dès 9h00, le public pourra découvrir le marché aux saveurs régionales et les stands de métiers artisanaux.

À partir de 10h00 nous vous proposerons des animations pour les enfants, comme chaque année nous aurons les promenades à dos d'ânes, les jeux en bois, les jeux gonflables et un atelier maquillage.

À 11h00 ouverture du marché à la truffe, moment tant attendu par le public. Les amateurs seront invités à participer et bien sûr à acquérir ce produit tant prisé.

À la clôture du marché, un peu avant midi, comme le veut la tradition nous assisterons à l'intronisation de quelques personnalités. Ensuite nous aurons un moment de chansons pyrénéennes avec le groupe des « Chanteurs Montagnards Arielès » d'Argelès Gazost.

Ensuite viendra le temps de passer à table et de profiter des divers repas proposés par nos exposants.

L'après-midi, nous vous proposerons un spectacle de cirque afin d'émerveiller aussi bien les petits que les grands.

Le samedi 14 juin 2025, une date à inscrire dans vos agendas. Une belle journée qui a déjà pris date pour une 5° édition, en juin 2026.

Entente Tennis Clape

Le 2 octobre 2006 est créée l'Association Tennis Club Vinassan. Didier Aldebert en est alors le Président, Gilles Granal le Trésorier et Sylvie Lopez la secrétaire. La présidence est tenue ensuite de 2008 à décembre 2011 par Sylvie Lopez, de janvier 2012 à mai 2014 par Philippe Lafon et de mai 2014 à septembre 2014 par Pascale Buissan.

Septembre 2014 marque la fusion des clubs de tennis d'Armissan et de Vinassan. L'association Entente Tennis Clape est née pour le plus grand plaisir des nombreux amateurs de tennis Armissanais et Vinassanais. Monique Lacroux en est la Présidente et Pascale Buissan la Vice-présidente.

A Vinassan, c'est dans le club-house créé en 2011 qu'elles vous accueillent aujourd'hui au cœur de cette association tennistique conviviale, ouverte à tous, avec une équipe dirigeante motivée, des adhérents et des partenaires fidèles.

L'Entente Tennis Clape bénéficie de 5 courts dont 4 éclairés répartis sur les deux sites. Elle vous propose une école de tennis pour les enfants à partir de 4 ans, des cours collectifs tous niveaux de débutants à loisirs ou compétition, mais également des cours individuels, ou une simple adhésion. Des stages vous sont proposés durant les vacances scolaires ainsi que des animations tout au long de l'année avec des matchs en simple ou en double, des tournois internes, des sorties, des repas et les lotos.

Les équipes de l'ETC participent également à de nombreuses compétitions et représentent brillamment nos deux villages au niveau départemental et régional !

Chaque année la saison se termine en apothéose par le tournoi de la Clape qui rassemble près de 150 participants, de la région ou vacanciers, de non classés à 3/6. Durant deux semaines et demi les cours d'Armissan et de Vinassan vivent au rythme d'une belle programmation sportive et de sympathiques animations avec le soutien des deux municipalités et de généreux partenaires.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre Pascale (06.23.69.53.49) ou Monique (06.72.08.17.87) ou consulter entente-tennis-clape.fr.

Informations

NARBO VIA — Participez à la collecte photographique « Mémoire de lagune et de terres salées »

Autour de l'exposition « Escale en Méditerranée romaine, les ports antiques de Narbonne » est né un projet de collecte de photographies et cartes postales portant sur la mémoire récente de la lagune et des terres alentours dites « terres salées », ancien territoire des ports antiques.

Jusqu'en juillet 2025, cette collecte propose aux habitants et habitantes du territoire et plus largement aux amoureux et amoureuses des lieux, de partager leur mémoire sensible des étangs.

La collecte s'intéresse aux photographies d'activités humaines se déroulant sur l'ancien territoire de la lagune, depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui.

Ces photographies seront accompagnées d'un enregistrement audio en associant un récit à une image sur le principe « une photo, une histoire !».

Elles seront ensuite numérisées aux archives départementales avant d'être retournées à leur propriétaire.

Vous avez envie d'en savoir plus ? Vous avez des photographies à nous partager?

Contactez-nous à **collecte@narbovia.fr**

La collecte « Mémoire de lagune et de terres salées » est le fruit d'un partenariat entre Narbo Via, les Archives Départementales de l'Aude qui seront dépositaires du fonds et le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

Emplois saisonniers

Tous les étés, la commune recrute une vingtaine de saisonniers pour leur proposer une première activité salariée.

Les contrats sont de 35 heures de travail. Le saisonnier doit habiter la commune et avoir eu 16 ans au 1er janvier 2025 et moins de 19 ans. Il ne pourra faire qu'une seule saison (règlement disponible en mairie).

Si vous êtes intéressés, merci de déposer votre lettre de motivation en mairie avant le 31 mai.

Les nouveaux arrivants

Comme tous les deux, un temps d'accueil et de rencontre est organisé par la mairie au Complexe.

Si vous vous êtes installés sur notre commune depuis l'automne 2023 et que vous souhaitiez rencontrer le conseil municipal de Vinassan, les présidents des différentes associations et découvrir plus précisément notre territoire et son organisation, nous vous attendons le jeudi 22 mai à 18h30 au Complexe.